



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 novembre 2015

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Danielle Morin	Siège #4
Madame	Shany Leblanc	Siège #5
Monsieur	Marcel Thériault	Siège #6

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

ABSENCES MOTIVÉES

Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Madame	Carolle Picard	Siège #3

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No: 246 – 2015

Suivant la proposition de: Gilles Arbour

Dûment appuyée par: Danielle Morin

Il est résolu:

QUE le conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 octobre 2015

No: 247 -2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la session régulière du 13 octobre 2015

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Marcel Thériault

Dûment appuyée par : Shany Leblanc

Il est résolu :



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 novembre 2015

D'APPROUVER le procès-verbal de la session régulière du 13 octobre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS, 10 min. selon règlement 131-92

Quelques citoyens posent des questions et le maire y répond.

5. CORRESPONDANCE

5.1. Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois d'octobre 2015

6. RAPPORT DES COMITÉS AD HOC, S'IL Y A LIEU

Aucun rapport n'est déposé

7. COMITÉ D'URBANISME

7.1 Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et certificats de l'inspecteur en bâtiments du mois d'octobre 2015 spécifiant que 21 permis ont été émis pour une valeur de 719 500 \$, dont trois maisons neuves, pour un cumulatif de 160 permis et une valeur totale de 3 571 600 \$ pour l'année 2015.

8. TRÉSORERIE

8.1 Transferts budgétaires

No: 248 – 2015

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit effectuer des transferts budgétaires pour l'année fiscale 2015;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Marcel Thériault

Il est résolu :

D'AUTORISER les transferts budgétaires joints en annexe pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 novembre 2015

8.2 Dépôt de la liste des comptes d'impôts fonciers impayés en date du 1^{er} novembre 2015

No: 249 – 2015

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 1022 et 1023 du *Code Municipal*, la Municipalité a l'obligation de déposer en novembre la liste des débiteurs n'ayant pas acquitté, en tout ou en partie, leurs impôts fonciers suite à la préparation du rôle de perception et l'envoi des comptes de taxes.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :**

DE TRANSMETTRE à la MRC de Matawinie la liste d'impôts fonciers annexée aux présentes, pour en faire partie intégrante afin qu'ils soient vendus pour défaut de paiement des impôts fonciers.

D'AUTORISER la Directrice générale et secrétaire-trésorière ou son adjointe à se porter adjudicataire au nom de la Municipalité lors de ladite vente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. PRÉSENTATION DES COMPTES

9.1 Approbation des déboursés, salaires et comptes fournisseurs pour le mois d'octobre 2015

No: 250 – 2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires du mois d'octobre 2015.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Shany Leblanc
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :**

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	octobre	281 182,43 \$
Salaires	octobre	22 194,72 \$
Mensuels	octobre	129 224,68 \$
<hr/>		
TOTAL		432 601,83 \$



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 novembre 2015

Représentés par chèques C1520307 à C1520394 et LO150034 à LO150042.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière

9.2 Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité

Le maire fait la lecture rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité, rapport qui est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante. Il sera distribué aux citoyens de la manière et au moment prescrit par le *Code Municipal*. La date fixée pour la séance spéciale du budget est le mercredi 16 décembre 2015 à 20 h.

10. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

10.1 Embauche des gardiens de patinoire

No: 251 – 2015

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit combler deux postes de surveillant de patinoire à de la mi-décembre 2015 à la mi-mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE les candidatures de Mme Fabienne Lepaih et de M. Kevin Roberge répondent aux exigences de la Municipalité;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Danielle Morin

Dûment appuyée par : Shany Leblanc

Il est résolu:

DE PROCÉDER à l'embauche de Fabienne Lepaih et de Kevin Roberge aux postes de surveillant(e) de patinoire pour l'hiver 2015-2016, au salaire prévu au budget.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 novembre 2015

10.2 Autorisation EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

No: 252 – 2015

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité demande de l'aide financière au programme d'Emploi d'été Canada pour les postes d'été d'étudiants;

CONSIDÉRANT QUE les postes d'aide à la voirie, de guichetier à la plage, de coordonnateur de camp de jour, de moniteurs de camp de jour et de stagiaire en environnement doivent être comblés;

CONSIDÉRANT QUE la demande doit être faite au mois de décembre 2015 pour l'été 2016;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Danielle Morin

Dûment appuyée par : Gilles Arbour

Il est résolu:

D'AUTORISER Mme Vanessa Arbour, coordonnatrice aux loisirs, à remplir la demande d'aide financière auprès d'Emploi d'été Canada pour 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Contrat entretien des patinoires

No: 253 – 2015

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit accorder un contrat pour l'entretien de ses deux patinoires pour la saison hivernale 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE seule l'Entreprise Bourgeois Racette a répondu à l'appel d'offres pour l'entretien des patinoires 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE l'Entreprise Bourgeois Racette est disponible et répond aux conditions et aux spécifications du document d'appel d'offres;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Marcel Thériault

Dûment appuyée par : Shany Leblanc

Il est résolu:

D'OCTROYER le contrat de déneigement et d'arrosage des deux patinoires pour la saison 2015-2016 à l'Entreprise Bourgeois Racette pour la somme de 10 800 \$ plus taxes et d'appliquer la dépense au G/L 02-701-30-529-00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 novembre 2015

11.2 Contrat de coordination à la culture 2015-2016

No 254 – 2015

CONSIDÉRANT QUE le contrat de la firme Plein la caboche stratégie-marketing prend fin à l'automne 2015;

CONSIDÉRANT QUE la firme Plein la caboche stratégie-marketing a fait une offre à la Municipalité pour un contrat de 21 000 \$ plus taxes (24 144,72 \$ taxes incluses) pour coordonner et organiser les activités de la Fête Nationale, le Festival des Artisans et les spectacles à l'église pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016 (contrat renouvelable annuellement aux mêmes conditions);

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Shany Leblanc
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :**

D'OCTROYER le contrat de coordination et d'organisation des activités de la Fête Nationale, du Festival des Artisans et des spectacles à l'église à la firme Plein la caboche stratégie-marketing pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016, renouvelable annuellement aux mêmes conditions, pour un montant de 21 000 \$ plus taxes.

D'AUTORISER le paiement du contrat en 12 versements de 1 750 \$ plus taxes à chaque 10^e jour du mois et ce à compter du 10 novembre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.3 Réseau BIBLIO – nomination représentants 2016

No 255 – 2015

CONSIDÉRANT QUE le Réseau BIBLIO doit procéder à la révision annuelle des représentants désignés par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit nommer par résolution deux représentants officiels, soit un répondant et un coordonnateur;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :**

DE NOMMER Danielle Morin comme répondante et Vanessa Arbour comme coordonnatrice, pour qu'elles soient les deux représentantes officielles de la Municipalité auprès du Réseau BIBLIO pour l'année 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 novembre 2015

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Eaux de ruissellement route 343

No 256 – 2015

CONSIDÉRANT QUE deux citoyens ont reçu chacun une mise en demeure du ministère des Transports du Québec (MTQ) concernant l'eau provenant de leur arrière-cour et se déversant sur la route 343;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté en septembre 2015 Mme Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour faire les démarches auprès du MTQ pour tenter de trouver une solution au problème de ruissellement sur la route 343;

CONSIDÉRANT QUE trois rencontres de travail ont eu lieu depuis septembre 2015 et qu'une proposition de travaux correctifs a été élaborée;

CONSIDÉRANT QUE la proposition est acceptée par le MTQ et par les deux citoyens concernés;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :**

D'ACCEPTER la proposition de travaux suivante :

- Installation d'un drain perforé de 8 pouces dans l'emprise de la route 343, avec membrane géotextile et pierre ¾ pouce et ce sur une distance d'environ 40 m
- Estimation des coûts : 4 000 \$

D'ACCEPTER que la Municipalité réalise les travaux, avec supervision en collaboration avec le MTQ, cet automne.

D'ACCEPTER que les coûts des travaux soient défrayés à 50 % par le MTQ et 50 % par la Municipalité et que la dépense soit appliquée au GL 03-313-10-052-00 (Amélioration réseau routier).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Délégation de compétence en matière de réglementation sur les alarmes intrusion sur le territoire de la MRC de Matawinie

No 257 – 2015

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec offre d'appliquer elle-même le règlement sur les alarmes intrusion sur le territoire de la MRC de Matawinie afin de rendre plus efficace la gestion dudit règlement et ainsi tenter de limiter le nombre d'appels et déplacements inutiles des effectifs policiers;



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 novembre 2015

CONSIDÉRANT QUE cette question a été soumise au Comité de sécurité publique qui s'est positionné de manière favorable à cette initiative de la Sûreté du Québec et recommande au Conseil de la MRC d'adopter une résolution en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il est nécessaire de modifier le règlement harmonisé actuel et qu'il serait souhaitable qu'un tel règlement soit adopté par la MRC plutôt qu'adopté par chacune des municipalités et ce, à chaque modification ultérieure;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution CM-328-2015, le conseil de la MRC demande aux municipalités d'adopter une résolution afin de déléguer à la MRC la compétence en matière de règlement sur les alarmes intrusion sur le territoire de la MRC de Matawinie;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Danielle Morin

Dûment appuyée par : Gilles Arbour

Il est résolu :

DE DÉLÉGUER à la MRC de Matawinie la compétence de la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare en matière de règlement sur les alarmes intrusion afin qu'un règlement soit adopté par le Conseil de la MRC et sera applicable par la Sûreté du Québec sur tout le territoire de la MRC de Matawinie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. TRAVAUX PUBLICS

13.1 Club Auto-Neige Joliette – Demande de droit de passage sur les rues municipales pour l'hiver 2015-2016

No 258 – 2015

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande de droit de passage pour motoneige de la part du Club Auto-Neige Joliette sur le 9^e rang à l'adresse 800, 9^e rang entre les adresses 821 et 800 et 10^e rang entre les adresses 801 et 817;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande de la part du Club Auto Neige de Joliette d'établir à ses frais la signalisation du passage pour motoneige sur la voie publique qu'elle entretient pour la saison 2015-2016;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Shany Leblanc

Il est résolu :



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 novembre 2015

D'AUTORISER le passage pour motoneiges au Club Auto-Neige Joliette sur le 9^e rang à l'adresse 800, 9^e rang entre les adresses 821 et 800 et 10^e rang entre les adresses 801 et 817 pour l'hiver 2015-2016, et ce pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 30 avril 2016, en indiquant que ce sont des droits de passage fragiles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.2 Contrats déneigement hiver 2015-2016

No. 259-2015

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit reconduire ses contrats de déneigement pour la saison hivernale 2015-2016 et que des soumissions ont été demandés à cet effet;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Danielle Morin

Dûment appuyée par : Marcel Thériault

Il est résolu :

D'OCTROYER les contrats de déneigement suivants pour la saison hivernale 2015-2016 et d'appliquer les dépenses aux postes budgétaires prévus à cet effet (tous les prix sont avant taxes) :

Excavation Urbain Morin

Chemin Lac Léon (incluant côte)	1100 \$
Chemin Aqueduc Morin	815 \$

Excavation Serge Perreault et Fils

52 ^e rue Lac des Français (déneigement et sablage)	4 400 \$
---	----------

Mario Pelletier

18 ^e rue Lac des Français (taxe de secteur)	1 350 \$
Chemin des Valois	850 \$

Déneigement Marc Leblanc

Chemin lac Grégoire (déneigement et sablage)	13 500 \$
--	-----------

Daniel Grégoire

Chemin St-Louis, rue Gareau et rue Harvey (taxe de secteur) (déneigement et sablage)	800 \$
---	--------

D'AUTORISER les paiements selon les ententes stipulées aux contrats avec chacun des fournisseurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 novembre 2015

14. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

14.1 Motion demandant au gouvernement du Québec la révision de la *Loi sur le tabac*

No 260 – 2015

CONSIDÉRANT le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique;

CONSIDÉRANT la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

CONSIDÉRANT qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

CONSIDÉRANT qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

CONSIDÉRANT que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

CONSIDÉRANT que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

D'EXPRIMER le soutien de la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 novembre 2015

D'INVITER le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

Aucun règlement

16. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

16.1 Campagne de financement éducative « Les pots coup de cœur » de l'École Ste-Marcelline

No 261 – 2015

CONSIDÉRANT la demande de don de l'École Ste-Marcelline pour la campagne de financement éducative « Les pots coup de cœur »;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

D'OCTROYER une aide financière de 150 \$ à l'École Ste-Marcelline pour sa campagne de financement « Les pots coup de cœur », d'affecter la dépense au GL 02-701-91-970-00, et d'autoriser le paiement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16.2 Certification OSER-JEUNES

No 262 – 2015

CONSIDÉRANT l'importance de la certification OSER-JEUNES du Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CRÉVALE) pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité considère la persévérance scolaire et la réussite éducative des jeunes Lanaudois comme une priorité;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :**



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 novembre 2015

DE RENOUVELLER la certification OSER-JEUNES de la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare pour la période 2015-2016 pour un montant de 50 \$, d'affecter la dépense au GL 02-701-91-970-00, et d'autoriser le paiement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16.3 Soutien en technologie de l'information

No 263 – 2015

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite maintenir fonctionnel et selon les meilleures pratiques du marché, l'ensemble des systèmes et fonctions informatiques de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées auprès de deux firmes en informatique et qu'une seule des deux firmes a déposé sa soumission dans les délais prescrits, soit la firme OMNI-TECH au tarif de 70 \$/heure;

CONSIDÉRANT QUE la firme OMNI-TECH est disponible et répond aux conditions et aux spécifications du document d'appel d'offres;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :**

DE FAIRE AFFAIRE avec la firme OMNI-TECH pour le soutien en technologie de l'information à la Municipalité, au tarif de 70 \$/heure et selon les besoins de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16.4 Désignation d'un représentant de la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare auprès de la MRC de Matawinie

No : 264-2015

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gaétan Morin, maire de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, pose sa candidature à titre de préfet de la MRC de Matawinie le 25 novembre 2015.

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, notamment son article 210.27 qui stipule que le Conseil de la municipalité dont le maire a été élu préfet peut désigner parmi ses membres une personne pour remplacer le maire à titre de représentant de la municipalité;



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 novembre 2015

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de Ste-Marcelline-de-Kildare entend se prévaloir de cette prérogative;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Shany Leblanc
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu:**

QUE le Conseil de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare, advenant l'élection de M. Gaétan Morin à titre de préfet de la MRC de Matawinie, désigne M. Gilles Arbour à titre de représentant de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare auprès de la MRC de Matawinie.

QU'EN cas d'absence de M. Gilles Arbour, le conseil nomme M. Marcel Thériault comme suppléant.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Matawinie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. PÉRIODE DE QUESTIONS, 20 min. selon règlement 131-92

Quelques citoyens posent des questions et le maire y répond.

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No 265 – 2015

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :**

QUE la présente séance du conseil municipal de Ste Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 45.

Monsieur Gaétan Morin
Maire

Chantal Duval
Directrice générale et
secrétaire-trésorière